



Centre Polyvalent de l'Enfance Interinstitutionnel

à KIRCHBERG



Commission européenne
014.05 CPE
2012/2013

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint quelques informations utiles sur le Centre Polyvalent de l'Enfance Interinstitutionnel de Kirchberg à Luxembourg.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à l'administration du CPE ou au **règlement d'admission et de fonctionnement des établissements du CPE ainsi qu'à ses modalités d'exécution**. Ces documents sont consultables sur notre site :

http://myintracomm.ec.testa.eu/hr_admin/fr/creches_lux/Pages/index.aspx

Bonne lecture

(signé)

Lenka Nýdrlová

Responsable du Centre Polyvalent de l'Enfance

1- Centre Polyvalent de l'Enfance	p 3
2- Heures d'ouverture du CPE	p 4
3- Sites.....	p 5
4- Équipe pédagogique.....	p 6
5- Une journée à la Garderie	p 7
6- Une journée au Centre d'Études et de loisirs	p 7
7- Activités sur place.....	p 8
8- Activités extérieures.....	p 8
9- Activités périscolaires	p 9
10- Service de restauration	p 10
11- Infirmerie	p 10
12- Communication des informations au CPE	p 10
13- Facturation et cotisation	p 11
14- Divers.....	p 11

1- CENTRE POLYVALENT DE L'ENFANCE (CPE)

Le Centre Polyvalent de l'Enfance (CPE) géré par la Commission européenne se compose de la Garderie et du Centre d'Études et de loisirs. Il a pour but d'offrir aux parents, fonctionnaires et agents des Institutions européennes, issus des différents États membres de l'Union européenne, un service d'accueil post scolaire pour leur(s) enfant(s).

Le CPE est un lieu d'accueil, d'éveil, d'amusement, d'indépendance, et d'épanouissement de l'enfant dans un milieu multiculturel et multilingue. L'enfant y fait l'apprentissage de la vie en collectivité dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le CPE est situé sur deux sites à proximité des écoles européennes, à Bertrange/Mamer (site de l'école européenne II) et au Kirchberg (site de l'école européenne I). L'octroi d'une place à la Garderie et au Centre d'études et de loisirs (soit à Bertrange/Mamer, soit au Kirchberg) se fait conformément à la politique d'inscription définie par les Écoles européennes de Luxembourg. Les enfants scolarisés sont affectés automatiquement à la Garderie ou au Centre d'études et de loisirs situé sur le lieu de leur scolarisation. Les enfants non-scolarisés sont affectés à la Garderie située sur le lieu de leur future scolarisation afin de poursuivre tout leur parcours sur le même site.

La Garderie accueille les enfants scolarisés en maternelle après les cours. Les enfants sont répartis en groupes linguistiques, limités en nombre (environ 15 enfants par groupe), dans lesquels ils développent diverses activités éducatives et ludiques soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Les enfants non-scolarisés peuvent être accueillis à partir de 3 ans révolus, à condition qu'ils soient propres et à même de s'exprimer clairement. Ils fréquentent l'établissement toute la journée et sont intégrés dans les groupes des enfants scolarisés l'après-midi.

Le Centre d'Études et de loisirs accueille les enfants de 6 ans (scolarisés en primaire) à 14 ans. Les enfants sont répartis en groupes linguistiques pour ceux du primaire et en groupes non linguistiques pour ceux du secondaire. Le nombre d'enfants par groupe est d'environ 18. Le personnel veille à la réalisation (et non à la correction) des devoirs demandés par l'école européenne. À part du travail scolaire, les éducateurs proposent aux enfants des activités récréatives et ludiques, ainsi que des activités extérieures.

2- HEURES D'OUVERTURE DU CPE

Le fonctionnement du CPE est lié au calendrier et à l'horaire des Institutions et organismes européens à Luxembourg ainsi qu'au rythme scolaire de l'École européenne. Les établissements sont ouverts toute l'année du lundi au vendredi inclus, excepté les jours fériés fixés par l'ensemble des Institutions et organismes européens.

GARDERIE

Pour les enfants non scolarisés (de 3 à 4 ans), la Garderie est ouverte :

du lundi au jeudi de 8h à 19h
le vendredi de 8h à 18h30

Les enfants fréquentant l'École maternelle sont récupérés après les cours par les éducateurs du CPE dans leurs salles de classe à l'école et sont raccompagnés au CPE. Les heures de fermeture sont les mêmes que pour les enfants non-scolarisés :

du lundi au jeudi à 19h
le vendredi à 18h30

CENTRE D'ETUDES ET DE LOISIRS

Le Centre d'études et de loisirs accueille les enfants après l'école. Les éducateurs les récupèrent à la fin des cours aux points de rassemblement dans la cour de l'École européenne et les emmènent au CPE (sauf pour les enfants en secondaire qui peuvent venir au CPE ou le quitter seul). Le Centre d'études et de loisirs est ouvert :

du lundi au jeudi jusqu'à 19h
le vendredi jusqu'à 18h30

Les parents sont priés de respecter rigoureusement les heures d'ouverture et de fermeture.

VACANCES ET JOURNEES PEDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE EUROPEENNE

Le CPE est ouvert pendant toutes les périodes des vacances scolaires, y inclus lors des journées pédagogiques générales de l'école européenne. Les enfants scolarisés ont ainsi la possibilité de fréquenter l'établissement le matin et l'après-midi.

Le fonctionnement du CPE est néanmoins différent de l'année scolaire, des groupes spécifiques étant créés en fonction du nombre d'enfants inscrits pour la dite période. Les parents sont tenus d'indiquer la présence ou l'absence de l'enfant pendant chaque période de vacances, via un formulaire d'inscription disponible auprès de l'éducateur.

Un enfant non-inscrit ou inscrit hors délais ne peut pas être accueilli par le CPE pendant les vacances !

VACANCES SCOLAIRES 2012/2013

Toussaint	du 27 octobre au 4 novembre 2012
Noël	du 22 décembre 2012 au 6 janvier 2013
Carnaval	du 9 au 17 février 2013
Pâques	du 23 mars au 7 avril 2013
Congé	du 3 au 6 mai 2013
Ascension	9 mai 2013
Pentecôte	du 18 au 26 mai 2013
Vacances d'été	à partir de 6 juillet 2013

JOURS FERIES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES (LE CPE RESTE FERME)

01 janvier	Mardi, jour du Nouvel An
02 janvier	Mercredi, lendemain du Nouvel An
28 mars	Jeudi Saint
29 mars	Vendredi Saint
01 avril	Lundi de Pâques
01 mai	Mercredi, fête du travail
09 mai	Jeudi, Anniversaire de la déclaration du Président Schuman en 1950 + jour de l'Ascension
10 mai	Vendredi, lendemain de l'Ascension
20 mai	Lundi de Pentecôte
15 août	Jeudi, Assomption
01 novembre	Vendredi, Toussaint
24 décembre au 31 décembre	Vacances de Noël

3- SITES

Les CPE Kirchberg se trouvent aux adresses suivantes :

Garderie - 1 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Centre d'études et de loisirs - 5 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

4- EQUIPE PEDAGOGIQUE

Chaque groupe d'enfants est encadré par un éducateur qualifié et bilingue dont la mission est de respecter le développement et le rythme propre à chaque enfant en suivant les objectifs généraux du CPE :

- ✓ éduquer les enfants à la citoyenneté, à savoir développer la capacité à établir des relations dans un esprit coopératif, solidaire, responsable et respectueux;
- ✓ favoriser le brassage des cultures, ainsi que l'intégration des enfants dans cet environnement multiculturel de sorte qu'ils s'enrichissent au sein des autres cultures tout en conservant un lien étroit avec leurs propres racines;
- ✓ stimuler les potentialités cognitives et culturelles : la curiosité, la fantaisie, l'imagination et la sensibilité artistique, etc.;
- ✓ favoriser l'autonomie de l'enfant pour accroître ses capacités à intervenir et à participer;
- ✓ contribuer à la valorisation de l'enfant par l'estime de soi et la confiance en soi;
- ✓ contribuer au développement psychomoteur de l'enfant;
- ✓ prévenir la violence aussi bien verbale que physique;
- ✓ hygiène : contribuer à l'acquisition de réflexes de propreté personnelle et collective.



Certains groupes sont unilingues (francophones, germanophones, etc.), d'autre mixtes (franco-italien, anglo-espagnol etc.). Le choix du groupe linguistique dépend de la section linguistique suivie à l'école européenne et de la disponibilité des places au CPE. L'attribution du groupe linguistique dépend de la section linguistique suivie à l'école européenne, de la disponibilité des places ainsi que de divers éléments organisationnels et éducatifs qui assurent l'équilibre dans les groupes. Il n'est pas toujours possible de tenir compte des préférences individuelles des parents.

5- UNE JOURNEE A LA GARDERIE

Enfants non-scolarisés - MATIN:

- Accueil des enfants (de 8h à 9h15), activités libres
- Collation
- Activités organisées
- Repas de midi
- Sieste (non obligatoire mais conseillée)
- Prise en charge des enfants par les éducateurs de l'après-midi dans leurs groupes respectifs (voir ci-dessous).

Enfants scolarisés à l'école maternelle - APRES-MIDI :

- Prise en charge des enfants à l'école par les éducateurs
- Repas au CPE (sauf le lundi)
- Temps calme, relaxation, détente, activités calmes (lecture, histoires racontées, jeux d'écoute musicale ...)
- Arrivée des petits de la sieste dans les groupes de l'après-midi.
- Activités libres ou organisées dans le groupe
- Goûter
- Activités jusqu'à l'arrivée des parents



6- UNE JOURNEE AU CENTRE D'ETUDES ET DE LOISIRS

Lundi et mercredi (journées courtes) :

- Prise en charge des enfants au point de rassemblement à l'école européenne par les éducateurs
- Goûter
- Accomplissement de devoirs scolaires et activités jusqu'à l'arrivée des parents

Mardi, jeudi, vendredi (journées longues) :

- Prise en charge des enfants au point de rassemblement à l'école européenne par les éducateurs
- Accomplissement des devoirs scolaires (sauf vendredi, jour réservé aux activités récréatives)
- Activités libres ou organisées dans le groupe
- Goûter
- Activités jusqu'à l'arrivée des parents

7-ACTIVITES SUR PLACE

Le CPE propose aux enfants des activités d'éveil, de socialisation, des activités plastiques, langagières et motrices par le biais de travaux, de jeux individuels ou en groupe lors d'activités intérieures ou extérieures. Au Centre d'Etudes et de loisirs, les éducateurs apportent aux enfants le soutien psycho pédagogique nécessaire à l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans la salle de gym destinée aux plus petits, des jeux de coopération, de petits jeux sportifs, de psychomotricité sont organisés par le personnel. Des cours d'expression corporelle par un intervenant professionnel sont proposés à tous les enfants de la Garderie chaque semaine.

Des activités sont régulièrement organisées à l'intérieur des bâtiments : activités manuelles, activités cuisine... Des professionnels interviennent sur place ponctuellement pour les petits et les plus grands : découvertes scientifiques par le biais d'activités ludiques, éveil musical, spectacles...

A l'extérieur, des aires de jeux sécurisées sont mises à disposition des enfants pour des pauses ludiques et sportives (balançoires, portiques, terrain de sport synthétique, etc.)

Durant les vacances d'été, des ateliers d'activités manuelles et sportives sont organisés pour occuper les plus grands (peinture sur soie, sculpture et modelages, ateliers bijoux, grands jeux extérieurs, mini-olympiades...). Des structures gonflables sont installées sur place une fois par semaine pour divertir petits et grands.

8- ACTIVITES EXTERIEURES

Tout au long de l'année (sauf août et septembre), le Centre Polyvalent de l'Enfance Interinstitutionnel organise des activités extérieures pour les enfants (bowling, escalade, mini golf, visites aux musées, fermes, parcs, piscines, zoos etc.).

A la Garderie, il y a en règle générale une activité extérieure par mois pour chaque groupe. Les enfants partent toujours avec leur éducateur et le groupe est accompagné par d'autre personnel pour assurer une sécurité optimale des enfants. Les enfants ne participant pas à l'activité doivent être pris en charge par ses parents (sauf cas exceptionnel dûment justifié), il n'est pas possible de les accueillir dans un autre groupe.

Au Centre d'études et de loisirs, les activités sont organisées le vendredi, le jour réservé à cet effet. L'inscription se fait par avance via un formulaire disponible auprès des éducateurs.

Il n'y a pas d'accompagnement infirmier pendant les activités extérieures. Le choix d'inscrire l'enfant à une activité extérieure est sous l'entière responsabilité des parents qui doivent veiller à ce que l'activité ne présente pas un risque pour l'enfant.

La liste des sites internet des lieux visités avec toutes les informations essentielles est publiée sur le site du CPE.



Lors des excursions, il est obligatoire que les enfants partent du CPE et soient repris également à la fin de l'activité au CPE. Pour les raisons de sécurité, les enfants ne peuvent pas être repris à la sortie de bus mais uniquement dans l'enceinte du CPE auprès de l'éducateur responsable.

9-ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les activités périscolaires ne sont pas organisées par le CPE mais par l'Association des Parents d'Elèves de l'École Européenne (APEEE). Les enfants inscrits au CPE peuvent y participer, à condition que les parents assurent leur accompagnement vers le lieu d'activité ainsi que le retour au CPE par eux-mêmes ou par une personne autorisée.

Cependant, les enfants en primaire peuvent être autorisés à se rendre sur le lieu de l'activité et à en revenir seuls. Cette autorisation est faite sur un formulaire signé par les parents et envoyé au service gestionnaire. Les enfants en secondaire peuvent venir au CPE ou le quitter seul sans autorisation spécifique.

10-SERVICE DE RESTAURATION

Les repas sont préparés par la cuisine du CPE, gérée par l'unité OIL.04 "Restauration". L'ensemble des menus est en ligne sur le site du CPE. En outre, les menus de la semaine sont affichés dans les deux bâtiments.

Un menu végétarien (sans viande, ni poisson), un menu sans viande et un menu hypoallergique sont également proposés au CPE. Les parents intéressés par un menu végétarien ou sans viande doivent manifester leur intérêt en envoyant un e-mail au CPE (cpe@ec.europa.eu). Pour le menu hypoallergique, les menus spéciaux seront servis sur base d'un justificatif médical.

Les groupes secondaires prendront leur repas à la cantine de l'Ecole européenne et le goûter à la cantine du CPE III.



11-INFIRMERIE

Un infirmier est présent dans chaque bâtiment du CPE pour assurer le service médical aux enfants. Sa mission est la prévention par le suivi sanitaire des enfants qui sont confiés au CPE et l'intervention en cas d'urgence, en fournissant les premiers soins aux enfants malades ou blessés. En cas de besoin, l'infirmier assure le transfert vers l'hôpital de garde et le contact avec les parents.

12- COMMUNICATION DES INFORMATIONS AU CPE

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, toutes les informations doivent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante cpe@ec.europa.eu par fax au +352 / 4301 35139. La mailbox est consultée régulièrement par l'équipe administrative.

Les parents sont surtout tenus d'informer le CPE de chaque absence éventuelle de leur enfant.

La notification doit être envoyée le jour même avant 11h avec :

- le nom de l'enfant et
- le nom d'éducateur

Vous êtes également prié(es) d'informer le CPE de toutes modifications administratives vous concernant (changement d'adresse ou de téléphone, de contrat de travail, de situation de famille...) dans un délai de 15 jours.

13- FACTURATION ET COTISATION

Tous les parents usagers de la Garderie et du Centre d'études et de loisirs sont rendus destinataires d'une fiche mensuelle de détail de cotisations, reprenant les éléments pris en compte pour déterminer le montant de la cotisation due.

Le montant de la cotisation est calculé sur la base du revenu de ménage et selon le nombre d'enfants à charge. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer à notre site internet.

14- DIVERS

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à l'éducateur de votre enfant, à l'administration du CPE ou au **règlement d'admission et de fonctionnement des établissements du CPE ainsi qu'à ses modalités d'exécution**. Ces documents sont consultables sur notre site :

http://myintracomm.ec.testa.eu/hr_admin/fr/creches_lux/Pages/index.aspx